



## ADHÉRER A MÉDECINS DU MONDE

### POURQUOI ADHÉRER ?

Devenir adhérent chez Médecins du Monde, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés et militants, bénévoles, volontaires, salariés ou ex-salariés.

- **Adhérer, c'est aller plus loin dans son engagement à Médecins du Monde**, en marquant de manière formelle son attachement au projet associatif et en affirmant se reconnaître dans les valeurs et principes de l'association.
- **Adhérer, c'est participer à notre vie démocratique.** C'est jouer un rôle actif dans les différents espaces de dynamique collective, que sont les assemblées régionales et générales, les groupes continentaux et thématiques.
- **Adhérer, c'est soutenir l'association en renforçant sa communauté et son influence** auprès des décideurs et de la société civile. C'est participer à l'action revendicative Médecins du Monde auprès des pouvoirs publics tout en renforçant son indépendance et sa liberté d'action.

### DROITS DE L'ADHERENT

- Voter le rapport moral et financier en Assemblée générale (AG)
- Voter les résolutions de la structure, les motions, en AG, le changement des statuts
- Elire les membres du Conseil d'Administration (renouvellement par tiers tous les ans) et les membres du Collège de la Délégation régionale auquel vous êtes rattachés (si vous êtes domiciliés en France)
- Etre éligible au collège régional
- Etre éligible au mandat de membre du Conseil d'Administration

### CONDITIONS D'ADHESION<sup>1</sup> EN LIEN AVEC LES STATUTS DE 2008

**Avoir ou avoir eu une activité régulière avec Médecins du Monde** (remplir au moins un des critères ci-dessous).

Pour les membres du corps de santé<sup>2</sup>, dans l'année en cours ou l'année précédant la demande d'adhésion :

- Sur une mission à l'international, pendant au moins 10 jours
- Sur une mission en France (Siège ou Délégation régionale), pendant au moins 4 mois

Pour les non-membres du corps de santé, dans les deux années précédant la demande d'adhésion :

- Sur une mission à l'international, pendant au moins 2 mois
- Sur une mission en France (Siège ou Délégation régionale), pendant au moins 1 an

### MODALITES D'ADHESION

Si vous remplissez au moins l'un des critères précédents, remplissez le bulletin d'adhésion ci-après, en **précisant bien les nom(s) , prénom(s) et fonction(s) de [la personne vous cooptant](#)<sup>3</sup> dans la partie prévue à cet effet.**

Envoyez votre bulletin d'adhésion rempli et signé à Coraline ALLANIC, Chargée de mission Vie Associative à l'adresse suivante : [coraline.allanic@medecinsdumonde.net](mailto:coraline.allanic@medecinsdumonde.net) (disponible également au 01 44 92 13 44)

**Après contact de la personne vous cooptant à Médecins du Monde, votre demande sera présentée au Conseil d'Administration (CA) qui se réunit une fois par mois pour validation. Après validation du CA, vous serez contactés pour le paiement de votre cotisation annuelle. Celle-ci vous permettra d'ouvrir vos droits en tant qu'adhérent.**

<sup>1</sup> La dynamique actuelle d'évolution des statuts amènera prochainement à proposer un processus et un formulaire qui traduiront les changements politiques

<sup>2</sup> Sont considérées comme membres du corps de santé, les personnes dont la profession est réglementée par le code de la santé ou par autorisation d'exercice (article 3 des statuts de Médecins du Monde).

<sup>3</sup> Peuvent coopter une adhésion, tout cadre bénévole (Responsable de mission, responsable de groupes, membre d'un collège régional ou membre du Conseil d'Administration) actif dans l'association au moment de la demande d'adhésion.



## BULLETIN D'ADHÉSION A MÉDECINS DU MONDE

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Sexe : M  F  Membre du corps de santé<sup>4</sup> : OUI  NON

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Certifie avoir (ou avoir eu) une activité régulière avec Médecins du Monde  En France  A l'international

Lieu(x) de l'activité : ..... dans les 2 années précédant cette demande.

Durée de l'activité :  ≥ 10 jours  ≥ 2 mois  ≥ 4 mois  ≥ 1 an

En qualité de :  Bénévole  Salarié  Autre (préciser) : .....

Prénom(s) et Nom(s) de la personne cooptant<sup>5</sup> votre demande d'adhésion : .....

Fonction(s) dans l'association :  Responsable de Mission ou de groupe  Membre d'un Collège Régional  
 Membre du Conseil d'Administration  Autre (préciser) : .....

**Et déclare expressément accepter les principes fondamentaux de l'association, notamment la charte de Cracovie et le projet associatif de Médecins du Monde. Fais miens, en tant qu'adhérent de Médecins du Monde, les objectifs de l'association fixés dans ses statuts<sup>6</sup>. M'engage à ne faire aucune déclaration publique concernant l'association sans accord explicite. M'engage à payer ma cotisation et admettre que son paiement annuel équivaut à un renouvellement tacite de mon acceptation des obligations formulées dans ce bulletin. Je m'engage:**

- A verser une cotisation de 35 € (soit 12€ après réduction fiscale)  
 A compléter ma cotisation par un don: montant libre supérieur à 35€, par exemple 50 € (soit 17€ après réduction fiscale)

Si vous êtes domicilié(e)s en France, vous recevrez après votre paiement, un reçu fiscal à hauteur de 66% du montant de votre cotisation (dans la limite de 20% du revenu imposable).

**Je souhaite recevoir par email :**

- Les communications administratives liées à mon adhésion (convocation à l'Assemblée Générale, reçus fiscaux...)  
 Les communications liées aux événements de la vie associative au niveau national  
 Les informations sur l'activité de ma Délégation régionale

Fait à ..... Le ..... / ..... / ..... Signature :

**INFORMATIQUE & LIBERTES :** Conformément aux articles 39 & suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Service Juridique de Médecins du Monde

<sup>4</sup> Sont considérées comme membres du corps de santé, les personnes dont la profession est réglementée par le code de la santé ou par autorisation d'exercice (article 3 des statuts de Médecins du Monde).

<sup>5</sup> Peuvent coopter une adhésion, tout cadre bénévole (Responsable de mission, responsable de groupes, membre d'un collège régional ou membre du Conseil d'Administration) actif dans l'association au moment de la demande d'adhésion.

<sup>6</sup> Cf. document en annexe